



## Procès-Verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 29 septembre 2020

Nombre d'adhérents présents : 24

Nombre de pouvoirs : 18

Soit 42 votants

Partenaires présents : Mmes Nadine Georgel et Sophia Popoff (Maire et conseillère du 5<sup>ème</sup> arrondissement)

Salariées présentes : Mmes Charlotte Pénicaud et Emmanuelle Billiet

En présence du commissaire aux comptes, M. Patrick Perrin.

En raison des contraintes sanitaires et de l'épidémie de Covid19, l'Assemblée Générale a exceptionnellement eu lieu en septembre, en nombre réduit pour respecter la distanciation et en deux groupes distincts dans la salle Aurore et la salle Chanteclair.

Emmanuelle Billiet, directrice arrivée en octobre 2019 se présente, remercie les adhérents de leur venue, explique l'ordre du jour et le format adapté de l'Assemblée Générale.

### ***Rapport Moral 2019 : présentation par Jeannine Placet, Francine Clergironnet et Marie-Odile Clavel***

#### ***Echanges et questions dans les deux groupes***

Une demande de précisions est demandée sur le départ de l'activité Kung-Fu : le professeur de Kung-Fu a monté sa propre association et propose aujourd'hui des cours en dehors du centre socioculturel qui n'en accueille plus.

Une adhérente souhaite revenir sur les raisons de l'annulation du camp d'été pour les jeunes en 2019 : il s'agit d'un manque d'inscriptions.

La crèche a 12 places pour accueillir des enfants de 18 mois à 3 ans et 11 mois, régulièrement ou occasionnellement, à plein temps ou quelques heures. En 2019, 43 familles y ont eu recours. Des adhérentes proposent d'étudier de nouvelles solutions pour limiter le recours à l'intérim : solliciter la mairie pour mettre en place un système de remplacement coordonné sur l'arrondissement et pour mener une étude sur les raisons de l'absentéisme sur l'ensemble des crèches sur 3-4 ans pour agir sur ses causes.

Des questions sur l'année 2020 sont également abordées : la situation des salariés pendant le confinement (activité partielle), les activités ou missions maintenues à distance, la reprise de septembre : ses conditions, les activités qui se poursuivent ou qui sont suspendues.

PEH,

A la question : si le nombre de personnes inscrites dans les activités est restreint comment le centre social va faire face financièrement ? La ville va-t-elle soutenir la structure si un problème financier se pose ? Mme Sophia Popoff, conseillère municipale et du 5° arrondissement indique que Mme la Maire du 5° arrondissement a visité la structure récemment et s'est entretenue avec les membres du bureau et la direction sur l'adaptation face au contexte sanitaire. Elle explique que la mairie suit de près l'évolution de la situation pour notre structure. Elle explique aussi que le projet associatif du centre est en lien avec les projets que souhaite développer la nouvelle mairie. Des questions plus globales à l'arrondissement lui sont posées (finances, choix politiques ...).

### ***Rapport Financier 2019 : Présentation par Pierre-Eric Masse***

#### ***Echanges et questions dans les deux groupes***

Des questions de compréhension de certaines lignes budgétaires sont posées notamment sur le prévisionnel 2020, ainsi que sur le maintien ou la suppression des subventions lors de l'arrêt ou de la suspension des activités.

Des adhérents demandent si la baisse des inscriptions a pu être quantifiée pour la rentrée 2020. Du fait des locaux contraints et de la baisse du nombre de participants dans les groupes pour respecter la distanciation et les mesures sanitaires, 250 « places » ont été perdues en cette reprise. Il y a également des adhérents qui ne reviennent pas, la baisse d'inscription est d'environ 38% par rapport à la même période l'année dernière. La perte financière liée à la baisse des inscriptions est estimée à environ 60 000€ pour 2020-2021.

Une adhérente demande si le Conseil d'Administration du centre a réfléchi à l'affectation du résultat positif de 2019 sur de nouveaux projets et à une prime pour les salariés au vu des conditions de travail difficiles pendant la crise covid. Le Conseil d'Administration avait effectivement réfléchi à de nouveaux projets lors de sa réunion de mars mais cela a été bouleversé avec l'arrivée de la crise sanitaire. Le résultat positif a été pris en compte pour maintenir les salaires à 100% pendant toute la durée de l'activité partielle et pour investir dans l'achat d'équipements pour permettre le télétravail. Une prime n'est pas envisagée au moment de l'Assemblée Générale.

#### ***Intervention de M. Patrick Perrin, Commissaire aux comptes***

Il rappelle ses missions et présente les conclusions de ses rapports qui sont mis à la disposition des adhérents, en apportant des précisions sur la baisse des charges sociales.

#### ***Prise de parole de la maire du 5<sup>e</sup>arrondissement, Mme Nadine Georgel***

PEU

### Vote des résolutions

A l'occasion du vote sur la résolution 5, les adhérents demandent à ce que soit clarifié au niveau de l'accueil que le montant de la carte d'adhésion est de 5 € uniquement pour les bénévoles qui ne pratiquent pas d'autre activité que leur engagement bénévole.

	OUI	NON	ABSTENTION
L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport moral, approuve ce rapport dans toute sa teneur.	37	2	3
L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport financier et des rapports du Commissaire aux comptes, approuve ces rapports dans toute leur teneur ainsi que le bilan général et les comptes de l'exercice 2019, tels qu'ils sont arrêtés par le Conseil d'Administration.  L'Assemblée Générale donne quitus au Conseil d'Administration de sa gestion au cours de cet exercice.	37	2	3
L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat positif de l'exercice 2019 en report à nouveau créditeur.	36	1	5
L'Assemblée Générale approuve le budget prévisionnel 2020 tel qu'il lui a été présenté.	37		5
L'Assemblée Générale décide de maintenir le montant de la carte d'adhésion, pour la saison 2020/2021, à 15 € par famille pour les usagers, et de le fixer à 5 € minimum pour les bénévoles ne pratiquant pas d'autre activité que leur seul engagement bénévole.	34	2	6
L'Assemblée Générale donne pouvoir au Bureau et au Directeur pour effectuer les formalités administratives et juridiques relatives aux décisions prises par l'Assemblée Générale.	37		5

L'ensemble des résolutions sont adoptées.

REV.

### **Renouvellement du Conseil d'administration**

Collège Usagers – 17 sièges

8 sièges vacants après l'AG de 2019

1 démission

2 administrateurs en fin de mandat

☛ Soit 11 sièges à pourvoir

Collège Associations – 4 sièges

Pas de siège vacant

☛ Soit 0 siège à pourvoir

Ont été élus :

- ARNAUD Roger, avec 38 voix sur 42 suffrages exprimés
- CARO Florence, avec 40 voix sur 42 suffrages exprimés
- COURANI SHAFIEI Fatemeh, avec 42 voix sur 42 suffrages exprimés
- DURY Marie-Françoise, avec 42 voix sur 42 suffrages exprimés
- HAGENBOURGER Solange, avec 35 voix sur 42 suffrages exprimés
- RAVAT Gérard, avec 42 voix sur 42 suffrages exprimés
- TRACHET Patrice, avec 42 voix sur 42 suffrages exprimés

Lyon, le 13 octobre 2020

